

**FINANCES PUBLIQUES ET FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS :  
ATTAQUER LE MAL À LA SOURCE**

Cécile Sabourin, économiste, professeure à l'UQAT, coordonnatrice du Comité Québec/Canada de la Charte des responsabilités humaines, ex-présidente de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU, 2005-2009)

Depuis plusieurs années, il y a un très fort consensus quant à la priorité à accorder à l'éducation et à l'enseignement supérieur comme assises du développement global du Québec. On peut en conséquence s'attendre à ce que cela se répercute sur les budgets du gouvernement Québec. Pourtant, les milieux de l'éducation demeurent globalement insatisfaits des moyens financiers dont ils disposent (crédits budgétaires en provenance du gouvernement) et réclament toujours davantage de fonds. Cela signifie-t-il qu'en dépit du discours, le gouvernement n'accorde pas l'importance souhaitée aux besoins des établissements? Si oui, le problème vient-il de la faible marge de manœuvre, ce dont le ministère des Finances et ses consultants s'affairent à nous convaincre? Comme on peut s'y attendre, les opinions sur ces sujets diffèrent.

L'objectif du présent texte est d'offrir quelques pistes d'analyse et de réflexions pour alimenter le nécessaire débat sur les finances publiques. Il porte essentiellement sur le réseau universitaire. Il est préparé dans le contexte « pré-budgétaire » au Québec.

En prévision des consultations budgétaires du printemps 2010, le ministre des Finances, Raymond Bachand, a mis sur pied un Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques<sup>1</sup> qui, tout en s'affichant comme indépendant, est co-présidé par le ministre lui-même. Au moment d'écrire le présent texte, deux des trois fascicules que le Comité a prévu publier l'ont été. Ni l'un, ni l'autre n'apporte directement les universités. Toutefois, la facture des rapports et l'approche globale privilégiée fournissent suffisamment d'éléments pour laisser entrevoir des problèmes à venir pour le réseau universitaire, l'accès aux études, les conditions d'apprentissage, d'enseignement et de recherche.

Le texte comporte trois parties :

---

<sup>1</sup> Les membres du Comité sont-ils indépendants? Les centres de recherche universitaires auxquels sont rattachés les auteurs ont reçu directement du gouvernement d'importantes sommes octroyées sans recourir aux mécanismes habituels d'attribution de fonds destinés aux chercheurs et aux équipes de recherche universitaires. L'annonce a été faite lors du Budget du Québec au printemps 2009.

Claude Montmarquette et Pierre Fortin viennent de recevoir un financement de 6 millions du gouvernement Charest pour leurs travaux dans le domaine des politiques publiques. Robert Gagné, de l'Institut d'économie appliquée (IEA) des HEC Montréal sur la productivité a reçu du gouvernement 6 millions sur quatre ans. Enfin, Luc Godbout de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, vient de recevoir une contribution financière de 5 millions de dollars pour les cinq prochaines années.

1. Commentaires généraux sur les deux premiers fascicules
2. Quelques éléments d'information sur les universités québécoises et leur financement
3. Pistes d'analyse et de réflexions en relation avec la conjoncture actuelle

est suivi d'une conclusion.

## **1 - COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LES DEUX PREMIERS FASCICULES - LE QUÉBEC FACE À SES DÉFIS - PUBLIÉS PAR LE COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ÉCONOMIE ET LES FINANCES.**

Le **premier fascicule** énonce ses couleurs dès la page couverture « des services publics étendus, une marge de manœuvre étroite, de nouveaux défis à relever. Ce premier fascicule prépare l'opinion publique à accepter que les Québécoises et Québécois ont des services possiblement superflus compte tenu de leurs moyens et conséquemment à accueillir positivement les solutions proposés dans les deux autres fascicules : hausses de coûts « individualisés » sous forme de tarifs et éventuellement coupures et remaniement de programmes jugés non efficaces. Même si l'enseignement supérieur - les universités en particulier - et les mécanismes de soutien aux étudiantes et étudiants ne sont pas mentionnés, on doute qu'ils puissent être épargnés.

Le **deuxième fascicule** porte sur « des pistes de solution, mieux dépenser et mieux financer nos services publics ». L'énoncé des principes devant guider le fait de « mieux dépenser » et de « mieux financer » donnent le ton. Certaines affirmations m'interpellent particulièrement :

- « Dépolitiser l'évaluation de la performance des programmes ».

S'il s'agit de dépolitiser au sens partisan du terme, cela va de soi. Toutefois, ne nous méprenons pas. L'identification de mécanismes ou procédures d'évaluation relève d'un choix politique, au sens large, et idéologique. Il existe plusieurs manières de concevoir l'évaluation. Ce seul sujet mériterait une longue présentation.

- « Encourager la bonne gestion en faisant jouer la concurrence ».

De quel type de concurrence parle-t-on ici? La concurrence conçue comme facteur d'efficacité telle qu'appliquée dans le secteur privé entraîne, on le constate tous les jours, des choix aberrants: plus de gaspillage et de pollution, inégalités croissantes, hyperconsommation, etc. Il y a de toute évidence lieu de s'en inquiéter quand on considère le concept réducteur donné à la concurrence dans le milieu des affaires et le secteur privé.

- « Mieux financer » les services publics.

Privilégier les prélèvements fiscaux « les moins dommageables pour la croissance économique » paraît aller de soi. Là où le bât blesse, c'est que la définition simpliste de la

croissance économique – augmentation du PIB – reconnaît l'exploitation, même abusive de nos ressources, comme bénéfiques pour la croissance. Les dommages environnementaux et sociaux, c'est connu, contribuent à la croissance économique au moment où un marché est créé pour les réparer. Ces dommages, tout comme l'épuisement des ressources, imposent des coûts à la collectivité et aux générations futures. Pourtant ceux-ci sont complètement occultés dans l'analyse et les propositions du Comité. Le PIB n'est pas un indicateur valable pour rendre compte de la vraie richesse et du bien-être d'une population, puisqu'il additionne aveuglément toutes les productions de biens et services.

➤ Tarification.

On affirme, sans autre procès, la nécessité de faire appel aux tarifs. L'affaire serait entendue! On peut s'attendre à des suggestions précises dans le troisième fascicule qui sera publié sous peu.

Quand au souci de protéger « les citoyens les plus pauvres », l'important défi de décider où l'on mettrait la barre pour déterminer le seuil donnant droit et accès à un soutien ne fait certes pas l'unanimité. D'ailleurs comment serait évaluée l'efficacité des mesures correctrices ?

Ces réserves n'enlèvent rien au fait qu'on pourrait certainement mieux dépenser et mieux financer les services publics. Cependant, ces brefs et superficiels rapports ne donnent ni la recette, ni les éléments clés pour y arriver. Tout au plus, peuvent-ils contribuer à susciter des débats essentiels et alerter la population québécoise à l'urgence de « se mêler de ses affaires ».

## **Des mythes qui dépassent le débat sur les finances publiques et concernent aussi l'approche dominante en sciences économiques**

L'ensemble des idées véhiculées dans les deux fascicules incite à relever la présence persistante de mythes concernant l'économie dans son ensemble, des mythes dont il serait urgent de se débarrasser. En dépit de ce que veulent nous faire croire certains économistes, l'économie est d'abord et avant tout une science sociale, politique et « inexacte ». *Il n'y a pas ni vérité, ni loi qui la détermine.*

Voici quelques uns de ces mythes :

- La production des services « publics » et le paiement de salaires aux employés de l'État n'est qu'une dépense non productive alors que les mêmes services produits par le privé créent la richesse.
- Nous dépensons trop pour nos services publics. D'où vient ce « trop »?

La capacité de payer et la marge de manœuvre peuvent effectivement atteindre des limites

mais sur quelles bases peut-on l'affirmer? Avons-nous suffisamment exploré les « manques à gagner » du gouvernement sous diverses formes pour être en mesure d'affirmer que nos dépenses sont trop élevées et non nos revenus trop faibles ?

Les revenus dont l'État s'est privé ne sont même pas évoqués sérieusement, tels échappatoires de tous types, dépenses fiscales, détournements, fraude, absence de redevances pour l'exploitation de nos ressources, etc. *La volonté des Québécoises et Québécois de s'offrir collectivement des services serait-elle traitée comme un accident de parcours et non un choix démocratique correspondant à une vision d'avenir pour le Québec?*

- L'équité intergénérationnelle est cruciale.

Bien sûr, elle l'est mais celle-ci tient aussi à l'équité actuelle entre les différentes catégories de la population actuelle. Des parents démunis ne peuvent préparer l'avenir de leurs enfants.

- Les perspectives démographiques sont désastreuses pour le Québec.

Une certaine prudence est de mise quant aux prévisions. Des critiques<sup>2</sup> ont été exprimées au sujet du scénario démographique. Ce n'est pas la première fois que des « écrits » émanant d'organismes gouvernementaux se fourvoient sur leurs prévisions démographiques. On se souvient des projections erronées lors des consultations « sur les fluctuations des clientèles dans le secteur de l'éducation » en 2002.

## Décisions politiques et décisions administratives

Enfin, il faut rappeler qu'il ne relève pas du Comité consultatif d'énoncer les objectifs de développement global du Québec. Le caractère apparemment « dépolitisé » des deux documents n'empêche nullement ceux-ci de guider vers des décisions éminemment politiques.

En accordant toute l'importance au développement économique – essentiellement la hausse du PIB et autres indicateurs « habituels », les deux premiers fascicules conduisent les lectrices et les lecteurs à dévaloriser les priorités et valeurs considérés comme caractéristiques du Modèle québécois. Ainsi, innover dans nos pratiques en tenant compte des valeurs essentielles pour construire l'avenir - préservation de l'environnement, accès à l'éducation, dignité humaine et justice

---

<sup>2</sup> Tel que le mentionne la Centrale des syndicats démocratiques (CSQ) dans sa réaction du 15 décembre 2009 : « L'ancien premier ministre démontre le peu de crédibilité que présentent leurs calculs qui reposent sur de fragiles hypothèses. Par exemple, leur scénario démographique se base sur une projection de 2003 qui estime la population jusqu'en 2051. Or, avec l'actuel mini baby-boom, largement expliqué par le programme de congé parental, la donne a complètement changé. Les récentes projections invalident leur scénario catastrophe. »

socioéconomique, prévention – paraît dénué d'intérêt. Il faut s'inquiéter.

Rappelons-nous qu'il ne peut et ne doit y avoir de décisions non politiques lorsqu'il est question du budget de l'État : revenus et dépenses. Il faut bien sûr s'extraire de débats politiques partisans mais conserver l'essence du politique – la prise de décision découlant de priorités élaborées de manière démocratique.

## **2- QUELQUES ÉLÉMENTS D'INFORMATION SUR LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES ET LEUR FINANCEMENT**

Les missions d'enseignement, recherche/création et service aux collectivités donnent sa spécificité à l'institution universitaire. C'est afin de remplir ces missions que les universités sont financées par les fonds publics : en moyenne en 2005<sup>3</sup>, les budgets des universités provenaient à 53% et 13% respectivement des gouvernements québécois et canadien. L'importance relative du financement public dans les budgets de fonctionnement des universités varie sensiblement d'un établissement à l'autre. Comme on peut s'y attendre, les établissements du réseau des Universités du Québec, plus récents (créés il y a environ 30 ans) dépendent pour une plus grande proportion de leurs budgets du financement public. Cependant, toutes comptent sur les gouvernements pour financer les programmes d'enseignement et leurs activités recherches.<sup>4</sup>

**Le gouvernement québécois**, responsable du secteur de l'éducation au plan constitutionnel, attribue des enveloppes budgétaires aux universités pour leur fonctionnement de base. Cela relève du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) est responsable de l'attribution des fonds de recherche, via les organismes subventionnaires québécois.

Les mécanismes d'attribution des enveloppes aux universités sont différents dans les deux ministères, cependant dans les deux cas la taille des enveloppes budgétaires destinées aux

---

<sup>3</sup> *Financement des universités – investir dans le corps professoral*, par Nathalie Dyke, Michel Umbriaco et Cécile Sabourin, FQPPU, avril 2008. Première synthèse des travaux de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université sur le financement des universités. Les personnes intéressées trouveront le document et d'autres renseignements sur le site de la FQPPU (fqppu.org)

<sup>4</sup> Au Québec, les dépenses en éducation représentent pour 2009-2010, 21,8% des dépenses du gouvernement. En baisse depuis le début des années 80. Cette baisse de la proportion du budget affecté à l'éducation s'est produite au bénéfice du domaine de la santé.<sup>®</sup> Le contenu du premier fascicule cible clairement le secteur de la santé comme principal responsable de la situation dite inquiétante des finances publiques québécoises, campant essentiellement le problème dans le contexte du vieillissement de la population<sup>®</sup>. En ce qui concerne les universités, elles ont connu une hausse appréciable depuis le milieu des années 2000.

universités relève d'une décision politique. L'affirmation<sup>5</sup> à l'effet que le financement en éducation est fondé sur l'activité ne tient pas dans le cas des universités. Les effectifs étudiants<sup>6</sup> jouent un rôle décisif uniquement au moment de la répartition de l'enveloppe globale entre les établissements.

Le MELS répartit entre les universités l'enveloppe globale pour leur fonctionnement de base selon une formule qui a été modifiée, la dernière fois, en 2006 au moment où le gouvernement québécois s'engageait dans un réinvestissement après une décennie de coupures et de revendications de la part des intervenants universitaires pour un rétablissement des budgets<sup>7</sup>. La formule vise essentiellement le partage de l'enveloppe globale allouée par le gouvernement et n'engage nullement les universités qui reçoivent leur part à utiliser la même formule pour la répartition interne entre les différents programmes et secteurs disciplinaires<sup>8</sup>.

En somme, le gouvernement décide des crédits totaux attribués aux universités à l'intérieur des budgets du MELS. Cela signifie que les besoins spécifiques des établissements, ou leurs activités réelles, ne constituent pas la base de décisions pour le gouvernement.

Le MDEIE affecte les sommes dédiées à la recherche, en attribuant aux organismes subventionnaires les enveloppes budgétaires qui serviront à financer la recherche dans les universités. Tenant compte des directives gouvernementales, les organismes subventionnaires se dotent de priorités et programmes pour l'octroi de ces fonds. Les impératifs économiques guident désormais les grandes lignes des politiques et programmes en cette matière et cette orientation s'est très fortement accentuée depuis l'an 2000, comme on le constate à la lecture des documents portant sur la politique scientifique et l'innovation. De nombreuses réactions ont dénoncé l'instrumentalisation croissante du savoir et de la recherche dans les universités.<sup>9</sup>

Les infrastructures de base – bâtiments, équipements, bibliothèques, etc. – essentielles au fonctionnement global des universités sont très insuffisamment financées par le gouvernement québécois. Pour combler leurs manques de ressources, les universités sont incitées à s'engager

---

<sup>5</sup> page 39 du fascicule 2.

<sup>6</sup> La répartition est basée sur l'effectif étudiant équivalant temps complet, selon les disciplines (EETC.)

<sup>7</sup> Les importantes coupures imposées aux universités découlaient principalement de celles des transferts fédéraux alors que le gouvernement canadien effectuait sa lutte au déficit avant d'entreprendre d'engranger des surplus.

<sup>8</sup> Il y aurait beaucoup à dire sur l'affectation des fonds à l'intérieur des universités mais ce n'est pas l'objet du texte.

<sup>9</sup> Plusieurs réactions ont suivi les annonces du MDEIE depuis quelques années où les politiques québécoises en matière de recherche et d'innovation se sont affirmées et précisées.

dans des partenariats qui, on l'a constaté, entraînent avec eux des conséquences non négligeables. Le gouvernement canadien, pour sa part, finance des infrastructures de recherche en vertu de ses programmes essentiellement orientés par des impératifs économiques – marchands et commerciaux. Les priorités institutionnelles en sont souvent affectées. Le secteur privé établit ses propres priorités au sein de partenariats que les universités, et notamment plusieurs chercheurs, n'ont pas toujours les moyens de décliner.

Le **gouvernement canadien** avait réduit drastiquement ses transferts aux provinces pour l'enseignement supérieur à partir du milieu des années 90. C'est au tournant des années 2000 qu'il a recommencé à financer des activités en milieu universitaire, essentiellement la recherche et les infrastructures. Il a notamment forcé les organismes responsables d'attribuer les fonds à revoir leurs orientations et pratiques, profitant de l'occasion pour accroître son influence sur l'établissement de priorités de recherche. Cela n'est pas sans exercer une influence sur les priorités des universités. La croissance du financement « ciblé » constitue un problème devenu criant au cours des dernières années<sup>10</sup>.

### 3 - PISTES D'ANALYSE ET DE RÉFLEXION EN RELATION AVEC LA CONJONCTURE ACTUELLE

Les deux fascicules publiés par le Comité consultatif s'attardent peu au domaine de l'éducation, encore moins aux universités, cependant on n'échappe pas :

- à la **comparaison** avec l'Ontario. L'écart de coûts – estimé à 1,5 milliard de dollars – entre le Québec et l'Ontario est attribué essentiellement aux plus faibles « frais de scolarité »<sup>11</sup> exigés pour les études au Québec.

La comparaison récurrente entre les droits de scolarité au Québec et ailleurs mérite une attention particulière. Cette question capitale pour l'accès aux études devrait s'inscrire dans un plan d'ensemble du développement du réseau universitaire québécois et de l'accès aux études. La FQPPU et ses partenaires demandent des états généraux afin de débattre en toute quiétude de ces questions.

- aux références constantes à l'importance de la **concurrence**.

Le terme concurrence réfère presque exclusivement aux pratiques du secteur privé, voué à la recherche du profit. Confondre le milieu universitaire avec le secteur privé serait la plus grande erreur. Les savoirs ne sont pas des marchandises.

---

<sup>10</sup> Voir entre autres le site de la FQPPU (fqppu.org)

<sup>11</sup> On peut s'interroger si les frais de scolarité incluent (ou non) à la fois les droits de scolarité et les frais afférents. Voir les pages 25 à 28 du fascicule.

Les universités doivent garder les moyens d'offrir une diversité de programmes et de développer et transmettre une diversité de connaissances sans craindre le jugement aveugle du marché et des commerces. L'effritement de l'autonomie intellectuelle et de l'émulation dans les milieux universitaires constitue présentement la menace la plus sérieuse à l'accomplissement par les universités de leurs missions fondamentales.

Lorsqu'on évoque l'« adéquation entre l'éducation et le milieu du travail », il y a lieu de craindre les incitations et pressions à centrer les programmes et les formations sur les aspects utilitaristes au détriment des connaissances pour la formation fondamentale et englobant l'ensemble des domaines de connaissances. La nouvelle formule de répartition des budgets entre les universités ne contribue pas à diminuer les inquiétudes à cet égard.

## **Principes à la base de mes commentaires**

- Le budget du Québec et les finances publiques (tout comme l'économie) doivent être au service du développement global du Québec et de sa population.
- Le réseau des universités québécoises a, depuis plus de 40 ans, rempli ses missions fondamentales et doit pouvoir continuer à le faire dans les meilleures conditions d'apprentissage et de travail pour la transmission et le développement des connaissances.
- La responsabilité gouvernementale de fournir aux établissements les moyens d'accomplir leurs missions doit se traduire par la cohérence de leurs politiques de financement. Cela est-il possible alors que deux ministères et deux niveaux de gouvernement se partagent les responsabilités formelles à l'égard des universités ?
- L'autonomie des établissements doit être préservée, en assurant qu'elle le soit non seulement des pressions gouvernementales mais aussi des pressions du secteur privé.
- La transparence dans les sources et les grandes affectations budgétaires est essentielle. C'est la responsabilité du MELS, du MDEIE et du gouvernement de s'assurer que cela se fasse en valorisant les mécanismes compatibles avec le milieu universitaire et sa gestion collégiale.

## **Subventions aux universités**

Beaucoup d'argent est présentement alloué par diverses sources gouvernementales québécoises et canadiennes au réseau universitaire québécois, mais peu d'information cohérente globale permet de dégager le portrait d'ensemble. Peut-on raisonnablement affirmer que les universités ont besoin de plus d'argent sans ce portrait d'ensemble ? Oui, et voici pourquoi.

Afin de pourvoir à leurs activités, les universités ont besoin de fonds pour leur fonctionnement global, l'offre de programmes d'enseignement, la recherche et leurs infrastructures. Les sources de subventions<sup>12</sup> pour ces trois types de dépenses sont diverses, toutefois dans les budgets et la gestion des universités, elles se confondent parfois. Les priorités et affectations budgétaires entraînent d'importantes distorsions et inégalités entre les postes au budget et les disciplines. Cela résulte en des choix basés sur les incitations financières et la censure par obligations – satisfaire aux objectifs de programmes - ou de la faiblesse tragique de certains budgets – dans les immobilisations par exemple. De ce point de vue, il y a manque de financement pour répondre à de multiples besoins.

Ces manques sont d'autant plus criants qu'il y a, depuis plus d'une décennie, une accélération de la marchandisation des savoirs et des pressions à la performance définie de manière réductrice : retombées économiques découlant de la recherche universitaire, adéquation avec les attentes du marché, etc.

Les problèmes reliés aux politiques et programmes « ciblés » sont bien connus, principalement parce qu'ils orientent les priorités universitaires dans le sens de restreindre la portée de leurs missions pour les concentrer sur des aspects utilitaires. Ces interventions tendent à modeler les pratiques des universités sur celles du secteur privé, dont on sait qu'ils visent la recherche du profit. D'apparents bénéfiques à court terme pourraient bien se transformer en problèmes sérieux si des critères économiques dictent les décisions dans toutes les sphères de l'activité humaine. Les incitations à recourir aux partenariats ont aussi des conséquences graves parce qu'elles forcent les universités à adapter leurs priorités.

Dans un autre ordre d'idées, ajoutons que la forte croissance des dépenses du gouvernement canadien entraîne une très vive concurrence entre les universités. L'appât de gains financiers alimente chez certaines le désir de voir reconnue la « hiérarchisation » des universités, et bien sûr de l'accès aux subventions sur cette base.

### **Accès à l'information**

Le deux fascicules sont plus que laconiques sur le thème des universités. On reconnaît qu'il y a un manque d'information, d'évaluation et de rapports d'analyse.

À ce sujet, toute personne intéressée à comprendre à la fois l'importance du réseau universitaire pour le développement global du Québec et les ressources dont il dispose pour répondre aux multiples attentes de la population sait que les données pertinentes ne sont pas colligées de manière cohérente et intégrée. L'information concernant le système universitaire québécois

---

<sup>12</sup> Comment on affecte les fonds : c'est complexe, information difficile à obtenir, probablement insuffisamment analysée au sein des ministères, peu équipés pour le faire; On peut craindre que seules les données qui confirment les attentes sont largement diffusées.

demeure déficient.

Si des banques de données existent, elles sont difficiles d'accès et le « dégraissage » des ressources au MELS a, depuis quelques années, ralenti et, dans certains cas, rendu impossible l'accès à ces données. C'est en tous cas le constat qu'a fait la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) lorsqu'elle a entrepris, il y a quelques années, de colliger et d'analyser toutes les données permettant de se donner une vision claire de l'état du financement universitaire. L'expérience concrète de la FQPPU a permis de prendre la mesure des conséquences de la cure minceur imposée au MELS, au moins en ce qui concerne sa direction des services universitaires.

Pour les ministères clés du gouvernement, réduire le personnel professionnel capable de fournir, par l'exercice de ses compétences et de son jugement critique, les renseignements essentiels à une prise de décisions éclairée n'est pas la bonne réponse. On le constate dans plusieurs domaines<sup>13</sup>, le recours à des consultants a systématiquement remplacé la préparation de dossiers et recommandations par des professionnels au sein même des ministères. C'est toute une vision de la gestion publique qui semble s'être mise au pas du secteur privé où les termes de rentabilité, productivité et concurrence sont définis en fonction d'objectifs qui ne sont pas ceux des services publics. Ce choix d'éliminer la distance critique à l'interne, essentielle à la bonne gestion publique, relève-t-elle d'une incompréhension fondamentale de la démocratie et du rôle du gouvernement ?

Ceci étant dit, il y a sans doute lieu d'explorer les possibilités de rationaliser certaines dépenses et, pour ne mentionner que quelques pistes, notons les primes et rémunérations<sup>14</sup> qui contreviennent à des objectifs d'équité et de justice sociale, des dépenses fiscales, des négligences dans les suivis de certains dossiers comme l'ont montré plusieurs reportages sur les obligations non remplies par les compagnies minières exploitant les ressources québécoises, le refus de mener une enquête publique sur les fraudes dans le domaine de la construction, etc.

## CONCLUSION

Il y a des problèmes et des défis à surmonter afin que les universités puissent offrir les services attendus d'elles. Il faut les aborder de front en évitant les analyses à courte vue et à la solde d'une minorité quelle qu'elle soit, notamment les ténors de la pensée économique dominante. C'est la responsabilité du gouvernement québécois d'y voir et de traiter adéquatement les besoins des universités dans les finances publiques,

Les **principes** devant guider les engagements du gouvernement – ses crédits budgétaires – doivent

---

<sup>13</sup> Plusieurs exemples pourraient être cités notamment dans l'environnement, le secteur minier au niveau québécois, et au niveau fédéral dans les agences de protection de la santé et de l'environnement.

<sup>14</sup> Dans les universités et dans l'ensemble des secteurs publics et privés.

être affirmés dans une politique des universités et une politique du financement des universités. Les politiques actuelles, datant de 10 ans, pourraient être revues à la lumière de nouvelles réalités et en particulier comme le demande la FQPPU et ses partenaires, de travaux entourant des États généraux sur les universités.

S'il y avait une **priorité entre toutes**, celle de préserver les universités de l'obsession quasi généralisée de la concurrence et de la marchandisation des savoirs s'impose. Le maître mot « compétitionner » fait plus que jamais loi chez les petits penseurs de l'avenir des universités alors que les missions universitaires sont cruciales pour la société dans son ensemble. Il importe de toute urgence que l'état québécois et les citoyennes et citoyens se ressaisissent et imposent un contenu plus humaniste et démocratique aux politiques québécoises en éducation et en enseignement supérieur.

2 février 2010